



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-deuxième session

Rome, 16-19 juin 2010

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

Mercredi 16 juin 2010 – SALLE ROUGE, Bâtiment A, 1er étage

14 h 30 Point 2 – Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session
(COAG/2010/1; COAG/2010/Inf. 1; COAG/2010/Inf.3)

Point 7 – Plan à moyen terme et Programme de travail et budget 2012-13: priorités et résultats (COAG/2010/2; COAG/2010/Inf.11)

Judi 17 juin 2010 – SALLE ROUGE, Bâtiment A, 1er étage

9 h 30 Point 3 – Intensification durable de la production agricole grâce à une approche écosystémique et à un environnement porteur: obtenir des gains d'efficacité par le biais des services écosystémiques et de la gestion des écosystèmes
(COAG/2010/3)

14 h 30 Point 5 – Orientations relatives au secteur de l'élevage – problèmes et options
(COAG/2010/5)

Vendredi 18 juin 2010 – SALLE ROUGE, Bâtiment A, 1er étage

9 h 30 Point 4 – Le sol: sécurité alimentaire, adaptation au changement climatique et atténuation du changement (COAG/2010/4)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

14 h 30 Point 6 – Politiques et institutions à l'appui des petites exploitations agricoles
(COAG/2010/6)

Point 8 – Autres questions

8.1 Propositions de points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session

8.2 Questions diverses

8.3 Date et lieu de la prochaine session

Point 1. Élection du Président et des Vice-Présidents

Réunion du Comité de rédaction – (SALLE DU LIBAN, D-209)

(immédiatement après la Plénière)

Samedi 19 juin 2010 – SALLE ROUGE, Bâtiment A, 1er étage

14 h 00 Point 9. Adoption du rapport

Événements parallèles

Date/heure	Salle	Titre
16 juin 12 heures	Salle de l'Iran, B016	Dialogue sur l'élevage, la sécurité alimentaire et la durabilité
17 juin 12 h 30	Salle de l'Iran, B016	Agriculture durable, applications nucléaires et sécurité alimentaire

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Point 1. Élection du Président et des Vice-Présidents

Conformément à l'Article 1.1 de son Règlement intérieur, le Comité, à la première session de chaque période biennale, élit parmi les représentants de ses membres un Président, un premier Vice-Président et un second Vice-Président qui restent en fonctions jusqu'à l'élection d'un nouveau président et de nouveaux vice-présidents.

Point 2 – Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session (COAG/2010/1; COAG/2010/Inf.1; COAG/2010/Inf. 3)

Conformément à l'Article IV.3 de son Règlement intérieur, le Comité peut, au cours d'une session, amender l'ordre du jour par assentiment général en supprimant, ajoutant ou modifiant n'importe quel point, étant entendu que toute question qui lui est soumise par le Conseil ou à la demande de la Conférence devra figurer à l'ordre du jour adopté.

Point 3 – Intensification durable de la production agricole grâce à une approche écosystémique et à un environnement porteur: obtenir des gains d'efficacité par le biais des services écosystémiques et de la gestion des écosystèmes (COAG/2010/3)

Dans le contexte général de l'Objectif stratégique A de la FAO " Intensification durable de la production agricole", ce document met l'accent sur l'intensification de la production par

l'approche écosystémique et sur l'identification des caractéristiques d'un environnement porteur approprié pour appuyer et renforcer les initiatives déjà prises, notamment les politiques adéquates, la législation, le soutien international, le développement économique, la disponibilité des meilleures connaissances, etc.

Le document souligne l'importance des services écosystémiques et identifie quelques unes des possibilités qui s'offrent pour accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources par la gestion des processus biologiques. Il conclut en fixant les objectifs, l'effet direct et les produits d'un programme qui permet à la FAO d'aider les États Membres à mettre en œuvre des programmes d'intensification durable de la production agricole, et il demande au Comité son orientation pour l'élaboration d'une stratégie à long terme.

Point 4 - Le sol: sécurité alimentaire, adaptation au changement climatique et atténuation du changement (COAG/2010/4)

La FAO joue un rôle de premier plan dans l'amélioration des connaissances sur les ressources en sols et la diffusion de technologies et d'approches pour une gestion durable des terres et des sols dans des écosystèmes et des contextes socio-économiques différents. Cependant, la science du sol et les compétences spécialisées, à la FAO et au sein des organisations partenaires, comme dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement de nombreux pays, se sont progressivement érodées, et l'investissement dans ce domaine fondamental a régressé au cours des dernières décennies. Un regain d'attention doit être apporté aux sols afin de traiter les problèmes de la sécurité alimentaire et du changement climatique qui se posent aujourd'hui.

Le document propose les modalités qui permettront de maintenir et de rétablir le rôle de la FAO en tant que centre d'excellence en matière de sols pour la sécurité alimentaire et de continuer à aider les États Membres à s'attaquer au problème de la croissance agricole, à fournir différents services écosystémiques, à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets.

Point 5 – Orientations relatives au secteur de l'élevage – problèmes et options (COAG/2010/5)

Dans le Cadre stratégique de la FAO, l'objectif stratégique B, "Accroissement de la production animale durable" propose comme outil principal au titre du Résultat de l'Organisation B4 (Les politiques et les pratiques recommandées pour le secteur de l'élevage reposent sur des informations à jour et fiables) la collecte d'informations dans la perspective de la conception et de la négociation, sous l'égide du Comité de l'agriculture, de l'accord-cadre proposé pour l'élevage.

Le document présente les informations requises à cet égard par le Conseil de la FAO (cent trente-sixième session) et donne un aperçu de la situation et des principales tendances du secteur de l'élevage. Il s'appuie sur *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture: le point sur l'élevage (FAO, 2009)* qui offre une évaluation très complète des tendances actuelles et de l'évolution prévue du secteur de l'élevage. Dans ce contexte, le document examine les instruments internationaux actuels concernant le secteur. Il soumet aussi à l'examen du Comité un processus qui lui permettrait d'aborder les questions identifiées et de répondre à la demande des organes directeurs de la FAO d'améliorer le classement par ordre de priorité, le suivi, l'établissement des rapports et l'examen dans le cadre de la gestion de programme axée sur les résultats prévue dans le Plan à moyen terme 2010-13.

Point 6 – Politiques et institutions à l'appui des petites exploitations agricoles (COAG/2010/6)

Le document aborde plusieurs questions liées à l'avenir des petits exploitants et analyse les options et les interventions visant à faciliter leur intégration dans les systèmes de commercialisation des produits agricoles. Il examine les caractéristiques et l'importance de la petite agriculture dans les économies des pays en développement, ainsi que son évolution dans le cadre du développement. Le document décrit les difficultés que rencontrent les petits exploitants pour s'intégrer dans les marchés qui nécessitent des compétences commerciales accrues, l'aptitude à coordonner et à adopter des technologies modernes et d'autres éléments qui

caractérisent l'agriculture à plus grande échelle. Il analyse différentes approches générales et interventions qui visent à faciliter la participation des petits agriculteurs aux systèmes de marchés, ainsi que des mesures qui lissent les effets de la transition vers une plus grande échelle ou vers d'autres secteurs de l'économie. Dans sa dernière partie, le document souligne les mesures prévues et mises en œuvre par la FAO pour renforcer la participation des petits exploitants sur les marchés et évaluer les modèles et les stratégies de transition.

Point 7 – Plan à moyen terme et Programme de travail et budget 2012-13: priorités et résultats (COAG/2010/2)

Le Comité a pour mandat de donner des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail à moyen et à long terme de l'Organisation, et d'examiner les programmes de travail biennaux et leur mise en œuvre, dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'alimentation, de la nutrition et de la gestion des ressources naturelles, l'accent étant mis sur l'intégration de tous les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural en général.

La Conférence a approuvé un nouveau cadre stratégique axé sur les résultats et un nouveau cycle de processus décisionnels des organes directeurs sur les programmes de travail qui ont pris effet en 2010. Elle a aussi décidé que l'accent serait mis sur l'établissement d'un rang de priorité pour les travaux techniques de l'Organisation, activité qui doit être menée pendant le premier cycle complet de planification axée sur les résultats en 2010-11. Conformément à cette nouvelle approche, le Comité examinera les priorités à traiter dans le cadre de résultats en fonction des objectifs stratégiques et donnera des avis en la matière au Conseil, aux fins de l'élaboration du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget 2012-13.

Point 8 – Autres questions

8.1 Le Comité souhaitera peut-être proposer des questions qui seront examinées à la prochaine session.

8.2 Le Comité souhaitera peut-être soulever des questions concernant les documents d'information présentés à la présente session (COAG/2010/Inf. 2)

8.3 Conformément à l'article II paragraphe 3, du Règlement intérieur du Comité, les sessions du Comité se déroulent d'ordinaire une fois durant chaque exercice biennal.

Point 9. Adoption du rapport

Le Comité examinera son projet de rapport en vue de son adoption. Le rapport de la vingt-deuxième session sera soumis au Conseil de la FAO, à sa cent quarantième session (29 novembre – 3 décembre 2010) et à la Conférence de la FAO, à sa trente-septième session (25 juin - 2 juillet 2011).